

Poursuivi pour présomption de sorcellerie et de fétichisme

Le chef du village Bilengui en détention préventive au pénitencier de Mouila

FN

Mouila/Gabon

SOUPÇONNÉ de pratiques de sorcellerie et de fétichisme, le chef du village Bilengui, Jean Daniel Mayandji, se trouve actuellement en détention préventive au pénitencier de Mouila.

Il a été présenté devant le parquet de Mouila où, après audition, le juge d'instruction a ouvert une information judiciaire contre lui pour présomption de sorcellerie et de fétichisme, avant de le placer sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila. En revanche, visé aussi dans cette affaire, Jean Hilaire Nzamba, chef de regroupement de ce même hameau, situé à 73 km de Mouila et à une cinquantaine de km de Mimongo, a été relaxé, faute de preuves matérielles, apprend-on.

Pourtant, lorsque, en avril dernier, cette histoire éclate (lire notre parution du 25 avril



Photo : Felicien Ndongo

Les deux suspects, Nzamba (G) relaxé faute de preuves, et Mayandzi écroué pour fétichisme et sorcellerie.

2018), Jean Hilaire Nzamba, interpellé en même temps que Jean Daniel Mayandji, avait révélé devant témoins détenir « un fantôme » ramené de Ndené. Il affirmait à l'époque que ce "ditengou" était destiné à protéger sa famille. Le parquet ayant donc tranché, seul Mayandji sera dans le box des accusés, le jour du procès, pour rendre des comptes à la justice. On peut lire dans l'acte d'accusation

ce qui suit: « Il est reproché à Jean Daniel Mayandji des pratiques de sorcellerie et de fétichisme (...) Il détiendrait par devers lui un fantôme ayant causé de multiples décès jugés mystérieux parmi les membres de sa famille et des villageois. », indique l'acte d'accusation.

PIÈCES À CONVICTION. Il vous souviendra que cet auxiliaire de commandement avait fait l'objet de multiples accu-

sations de sorcellerie et de fétichisme de la part de ses administrés. Parmi ses victimes figureraient son frère Jonas Mondjo, sa tante Mougnepi, ainsi que son oncle paternel Jean Pascal Boussegué et son petit frère Mbogna-Mbogna. Ce dernier, semble-t-il, a été éliminé par empoisonnement, en ingurgitant du vin de palme. Sans oublier le jeune Boupenga dont Mayandji est suspecté

d'avoir soustrait le cuir chevelu de manière mystique. Alertés, les gendarmes de la brigade centre de Mouila, dirigée par l'adjudant-chef-major Jean Christian Wayerigui, s'étaient rendus sur place, courant avril, pour enquêter. Au cours d'une perquisition effectuée en présence des autorités judiciaires, militaires, locales et du suspect, les enquêteurs auraient découvert, au domicile de

Mayandji, plusieurs preuves compromettantes.

Au nombre desquels des os humains et une bouteille contenant une mixture. Le mis en cause, de ce qu'il se raconte, avait avoué qu'il utilisait cette mixture avec son « fantôme » pour semer la désolation et la tristesse parmi les villageois. Ces objets sont actuellement placés sous scellés au tribunal pour servir de pièces à conviction.



Photo : Felicien Ndongo

Le village Bilengui où se seraient produits les faits.

Lutte contre la contrefaçon

45 tonnes de faux produits détruits à la décharge d'Alenakiri

AEE

Libreville/Gabon

La direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI) vient, au terme de plusieurs semaines d'investigations, de mettre la main sur plusieurs tonnes de produits contrefaits. « Nous avons saisi, au total, 45 tonnes de produits contrefaits, qui représentent un montant de plus de 400 millions de francs », précise la directrice des Enquêtes douanières et des Fraudes, Patricia Loury, épouse Antseleve. Tous ces articles ont été détruits, jeudi dernier, à la décharge d'Alenakiri, dans la commune d'Owendo. C'était en présence des membres du parquet de Libreville.

Les marchandises détruites sont de trois catégories: les produits de ménage, de beauté et les produits pharmaceutiques. Selon la directrice des Enquêtes douanières et des Fraudes, ces stocks litigieux ont été saisis au marché de Mont-Bouët, après plusieurs semaines de contrôles inopinés dans des magasins de ce grand espace commercial. Cette opération, confie Mme Antseleve, fait suite à



Photo : Abel Eyeghe

Un camion en train de décharger les produits contrefaits à la décharge d'Alénakiri.



Photo : Abel Eyeghe

... les faux produits ont été détruits au bulldozer.

une saisine de nos services par les représentants de la marque Colgate-Pharmapour au Gabon. (...) pour protéger leur marque contre les produits contrefaits qui rentrent sur le ter-

ritoire national et y sont commercialisés, leur occasionnant un énorme préjudice», a-t-elle expliqué.

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER. Occasion pour la directrice des Enquêtes



Photo : Abel Eyeghe

...sous le regard des agents de douanes...



Photo : Abel Eyeghe

Un échantillonnage des produits saisis et détruits.

douanières d'interpeller les opérateurs économiques, les détenteurs et les représentants des marques à se rapprocher de ses services, pour une collaboration plus franche

visant à endiguer l'importation, sur le territoire national, des produits issus de l'imitation qui causent du tort à leurs marques. « Les faux produits rentrent certes tout le temps au

Gabon. Cependant, le phénomène de la contrefaçon n'est pas propre au Gabon. Pour que nous agissions efficacement, il faut que nous soyons saisis par les détenteurs des marques qui souhaitent protéger leurs produits. Ils peuvent nous aider en nous fournissant, par exemple, les caractéristiques de la vraie marque, pour que lorsque le produit arrive, nous puissions, lors des contrôles, identifier le faux du vrai », a suggéré la directrice. Affirmant que c'est ce que font la direction du médicament et la marque Colgate-Pharmapour, avec qui son service travaille sur la question.

Au terme de l'opération de destruction, Mme Antseleve s'est voulue rassurante à l'égard des consommateurs, en leur demandant de faire confiance à l'administration des Douanes et droits indirects qui déploie des efforts pour veiller à ce qui peut nuire à leur santé.

Elle leur demande d'avoir une préférence pour des produits classés comme authentiques. « En pensant payer moins cher, on paye plus cher parce que les produits contrefaits, du fait de leur mauvaise qualité, peuvent nuire à notre santé. »